

Six critères ont pu être retenus des rapports de secteurs de psychiatrie générale 2000 pour définir les « secteurs de bonne pratique » :

- les secteurs ayant plus de 50% de personnel (tout personnel confondu) travaillant hors des unités d'hospitalisation temps plein,
- les secteurs étant « toujours » en relation directe avec le médecin généraliste des patients,
- les secteurs assurant une permanence téléphonique 24h/24, via un répondeur téléphonique ou un transfert d'appel vers un soignant du secteur,
- les secteurs ayant mis en place un dispositif de réponse à l'urgence, via un membre de l'équipe ou un membre rattaché à un pôle intersectoriel d'urgence,
- les secteurs n'ayant pas d'unité d'hospitalisation fermée,
- les secteurs ayant au moins une réunion par mois avec les associations et familles d'usagers.

Seuls deux secteurs remplissent ces six critères (les secteurs 33G10 et 66G04). 21 en remplissent cinq : 02G01, 13G13, 14G02, 29G13, 38G09, 53G04, 76G03, 78G12, 37G03, 42G07, 51G10, 57G16, 03G05, 25G05, 95G10, 31G05, 33G13, 49G04, 59G21, 63G07, 77G16.

Le premier critère est rempli par 30% des secteurs de psychiatrie générale.

Le second par 22%.

Le troisième par 69%.

Le quatrième par 85%.

Le cinquième par 27%.

Le sixième par 10% des secteurs de psychiatrie générale.

16% des secteurs de psychiatrie générale remplissent au moins quatre critères.

*Source : DREES, Rapports de secteur de psychiatrie générale 2000*